

n°2 - décembre 2020

un collectif d'habitant-e-s

AUX TOURS DU BANAT



*Remis en main propre et notamment à toutes les personnes invitées,
disponible à la Maison des Squares.*

Ont participé à ces rencontres et merci à :

*Zahra A.B., Zahra E.B., Yvette, Thierry, Joël, Khadija, Bouchra,
Mina, Mérième, Éric, Nicolas, Laïla, Jacqueline, Fatima-Zahra,
Claudine, Stéphane, Loubna, Véronique, Warda, Aïcha, Fatima,
Magali*

*Comité de rédaction : Zahra A.B., Zahra E.B., Yvette, Thierry, Joël,
Khadija, Bouchra, Magali, Éric*

Photo de couverture : rencontre d'habitants juillet place de Serbie

Imprimé à 300 exemplaires et fabriqués de nos mains !

Animation Maison des Squares : Gabriel, Anne-Françoise et Lilas

Maquette : Lucie / Animation et rédaction : Benjamin

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

AUX TOURS DU BANAT

Un collectif d'habitant·e·s
n°2 - décembre 2020

SOMMAIRE

3- Édito

5- Débat sur le logement

21- Débat sur la sécurité

33- Débat sur les espaces
et les services publics

UNE DYNAMIQUE D'HABITANTS SE RETROUVANT TOUS LES VENDREDIS APRÈS-MIDI.

Après des rencontres de janvier à mars ayant abouti à une fête et un premier numéro, en sortie de confinement l'ensemble des habitants a manifesté l'envie de mieux se connaître. Le collectif est à géométrie variable et composé de personnes de différents horizons. Il varie au gré des envies et motivations et les rencontres se sont tenues toutes les semaines de juin et juillet.

De septembre à décembre, les vendredis ont été rythmés par l'organisation de trois débats avec différents intervenants extérieurs choisis autour de trois thématiques : Logement, sécurité, équipements et services publics.

Un grand remerciement à toutes les personnes ayant accepté notre invitation et pris le temps de répondre à nos questions. Vous avez entre les mains le fruit de ces échanges.

Bonne lecture à vous.

25 SEPTEMBRE 2020

DÉBAT LOGEMENT

Collectif d'habitants : 14 personnes (12 femmes et 2 hommes)

Invités :

Mme Béatrice Hakni-Robin / Adjointe à Mme la Maire, déléguée au Quartier du Blosne

M. Mathieu Jeanvrain / Conseiller municipal délégué au logement

Mme Muriel Serre / Ville de Rennes, Directrice technique du service habitat social

Mme Emmanuelle Laurence Saint-Georges / Espacil, Responsable de l'agence Rennes sud

Absente :

Mme Camille Morel / Archipel habitat, Responsable de l'agence Rennes sud

DISPOSITIF : *Les invités sont répartis en deux tables, une « ville de Rennes » et une « logement » autour desquelles les habitants se sont répartis en deux groupes distincts. Les grands thèmes préparés en amont sont rappelés au mur et une grande feuille est disposée sur chaque table pour prendre des notes. Le temps du débat a duré 1h30 et s'est déroulé en deux temps : un premier où les habitants ont nommé les questions et problèmes qu'ils ou elles rencontrent dans leurs logements et les invités ont pris note et leur ont répondu, puis un second temps où ensemble les participants, habitants et invités, ont tenté de construire des propositions ou actions à mettre en place. Afin que tout le monde puisse échanger avec tous les invités, à la moitié de chaque temps les groupes d'habitants ont changé de table. Les notes prises sur les grandes feuilles ont permis le suivi des échanges précédents.*

LA VILLE ET LES LOGEMENTS SOCIAUX

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Les habitants ont plusieurs questions : pourquoi cela met autant de temps d'obtenir un logement social ? Comment ce logement est attribué ? Par qui ?

Mme Serre : Pour qu'une personne puisse faire une demande de logement social, il y a plusieurs conditions régies par la loi, notamment les ressources de la personne : des plafonds déterminés par l'État (1 personne seule : 1740 €/mois, 1 couple avec enfants : 3300 €/mois).

M. Jeanvrain : Le premier critère vient dire que ce sont des logements pour tous et après d'autres règles viennent limiter à des plus faibles revenus.

Mme Serre : Aujourd'hui (31 août) : 13 295 personnes sont en attente d'un logement social sur Rennes et 23 000 pour Rennes Métropole. Ces chiffres ne prennent pas en compte les mutations, c'est-à-dire les personnes ayant déjà un logement et qui ont demandé à en changer, elles ne sont pas prioritaires. 13 000 logements c'est à peu près le quartier du Blosne.

Sur Rennes et Rennes Métropole, nous fonctionnons avec un système de points qui sont attribués à chaque demande et qui organisent une file d'attente. Ces points sont attribués en fonction de la situation familiale et du niveau de ressources du ménage. Par exemple moins on a de ressources, plus on a de points. Mais aussi par rapport à sa situation d'emploi : une personne en CDI a un peu moins de points qu'une personne en CDD, en intérim, ou au chômage. Un autre critère est l'ancienneté, plus on attend longtemps, plus on aura de points supplémentaires pour avancer dans la file d'attente.

Mme Hakni-Robin : Ce système de cotation des demandes est très atypique et peu de collectivités le pratiquent.

Pour qu'une proposition vous soit faite, il y a deux possibilités : soit qu'un logement se libère soit qu'il y ait une nouvelle offre de logements générée par de nouvelles constructions.

L'ÉVOLUTION DE VIE ET LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

Une habitante relève le fait qu'une famille dont les enfants ont grandi et sont partis devrait quitter leur grand logement pour un plus petit et ainsi laisser la place à une autre famille qui en a besoin.

M. Jeanvrain répond que c'est une démarche sensée, mais que ce n'est pas possible : la loi interdit de signifier à une personne qu'elle ne rentre plus dans les conditions d'attribution de son logement et de lui demander de partir.

Mme Serre : C'est également le cas quand une personne rentre dans un logement social avec de faibles revenus et que, par exemple, dix ans plus tard ses revenus ont fortement augmenté, tant mieux pour elle, nous ne pouvons pas lui dire de partir par contre nous lui disons qu'elle doit payer un loyer complémentaire. Celui-ci est réglementé par l'État.

« Deux familles qui se connaissent et qui voudraient échanger leur logement, ce serait plus simple ! »

Une habitante

Mme Hakni-Robin : Au Blosne nous avons une occupation de logements sociaux en partie par une population vieillissante, qui a élevé sa famille, et qui se retrouve dans un appartement de 100 m².

Cela souligne l'importance du parcours résidentiel et des

besoins qui évoluent au fur et à mesure : une douche plutôt qu'une baignoire, un ascenseur...

M. Jenvrain : La Ville de Rennes est capable de préciser finement les demandes et de proposer un logement qui rentre dans toutes les contraintes que les gens souhaitent. Mais à l'inverse plus vous mettez de contraintes plus il sera difficile de proposer un logement. C'est une des raisons qui peut rendre plus longue l'obtention d'un logement.

« J'ai trois enfants et je suis aussi assistante maternelle, je suis en attente d'un logement plus grand et j'ai des refus de contrats à cause de ça. »

Fatima-Zahra

Mme Serre : Pour la question des assistantes maternelles, on considère que c'est la composition familiale qui fait la typologie du logement et effectivement pas la question du travail.

M. Jeanvrain : Et pourquoi pas faire évoluer cela ? Oui, c'est une vraie question.

Mme Hakni-Robin : Les logements sociaux sont une offre qui se veut universelle, concevoir des produits de logements qui doivent être accessibles à tous et répondre à tous les besoins. Et on observe qu'il faudrait que l'on soit aussi en capacité de prendre en compte les besoins particuliers, de la personne âgée, liés à certains métiers (assistante maternelle), au handicap, etc.

LE PRIX DU LOGEMENT

« Aujourd'hui je vis seule dans un T4, mais lorsque l'on me propose un plus petit logement, il est plus cher. »

Yvette

Mme Hakni-Robin : C'est sûrement un effet du loyer unique. C'est une invention de la Ville.

M. Jeanvrain : L'idée de base du « loyer unique » est de se dire qu'entre deux quartiers différents, et pour le même type de logement, les prix soient les mêmes pour éviter que les personnes à faibles budgets se retrouvent toutes dans le même quartier, et les autres ailleurs.

LES DEMANDES DE MUTATIONS

Une habitante demande comment cela se passe si l'on a déjà un logement et que l'on veut en changer ?

M. Jeanvrain : Dans ce cas-là, la Ville n'intervient pas. Cela concerne le bailleur ou se décide entre bailleurs. Vous faites une demande à votre bailleur qui va regarder sur son parc.

« J'ai de gros problèmes avec mon bailleur et je souhaite en changer, je ne peux pas ? »

Une habitante

Mme Serre : Pas dans l'immédiat, pendant 18 mois votre demande n'est qu'avec votre bailleur. Au bout de ces 18 mois, votre ancienneté est considérée comme suffisante. Alors, votre bailleur ouvre à tous les autres bailleurs, c'est ce qu'on appelle la bourse d'échanges, et donc là l'ensemble des bailleurs voit la demande. Mais cela se déroule aussi grâce à une file d'attente.

Dans des constructions neuves, il y a des logements qui sont réservés : aux mutations, aux fonctionnaires d'État (pas beaucoup), aux personnes dites « prioritaires » (sans-abris, logement trop petit par rapport à la famille), à la commune (qui va proposer des candidats), au 1 % patronal.

LA SUR-OCCUPATION

« Je connais un logement, ils ont un appartement pour trois et ils sont vingt dedans. C'est pas normal il faut leur dire ! »

Une habitante

M. Jeanvrain : C'est un sujet très complexe... je ne sais même pas par quel bout le prendre pour le résoudre. Imaginez que l'on soit derrière tout le monde, c'est impossible. Les gens sont chez eux, la question de la vie privée, que vous soyez locataire ou propriétaire, est importante et fondamentale.

« Je pense que quand vous donnez un logement il faut vérifier en fait. »

Une autre habitante

M. Jeanvrain : Fondamentalement je suis contre ; vous vous rendez compte si la collectivité commence à surveiller tout le monde dans son lieu de vie. C'est de la surveillance et cela veut dire aussi vous priver de liberté.

« Moi je n'ai rien à me reprocher. »

Une habitante

M. Jeanvrain : Vous voyez que la porte d'entrée que vous utilisez, elle mène à ça. C'est un autre débat, et nous pourrions revenir pour un autre temps sur la question des libertés.

UNE PROPOSITION

M. Jeanvrain : Il faudrait pouvoir influencer les loyers du privé pour que plus de personnes puissent y accéder et ainsi libérer de la place dans les logements sociaux pour ceux qui en ont besoin.

« Plusieurs d'entre nous aimeraient aller dans le privé, mais on a peur de franchir le pas et de ne pouvoir revenir dans le social si on en avait le besoin. »

Une habitante.

LE BAILLEUR ET SES LOGEMENTS SOCIAUX

Mme Laurence Saint-Georges se présente et précise le fait qu'elle a repris il y a seulement deux mois la responsabilité de l'agence, et qu'elle a déjà une douzaine d'années d'expérience dans le logement social. Elle n'a donc pas toutes les réponses et s'engage à revenir sous huitaine auprès des habitants sur les questions qui seront soulevées.

Étant seule représentante pour la partie « bailleurs sociaux », les habitants lui demandent si ses réponses concerneront tous les bailleurs. Mme Laurence Saint-Georges rappelle qu'il y a une réglementation commune pour ce qui est des logements sociaux, mais que chaque bailleur a sa propre politique d'entreprise.

LES TRAVAUX

La première question soulevée, partagée par une majorité des habitants présents, est celle des travaux.

Pourquoi les bailleurs ne font pas de travaux pendant que le logement est occupé ?

Mme Laurence Saint-Georges confirme bien que c'est à la libération du logement que les travaux sont effectués.

Mme Laurence Saint-Georges : on ne fait pas de travaux d'embellissement dans les logements occupés.

Une habitante y répond sur le fait que, s'ils payent un loyer, les locataires sont en droit d'avoir un logement décent.

« Ça devrait être possible que lorsqu'une personne souhaite embellir son appartement elle se tourne vers son bailleur pour le faire avec une petite cotisation, ça éviterait les dégradations et on prendrait soin ensemble du logement. »

Une habitante.

Mme Laurence Saint-Georges : Sur ça, nous n'apporterons pas de réponse pratique.

« Quand les choses sont remplacées, c'est par du "premier prix", des sols "premier prix", des papiers peints "premier prix" ».

Une habitante.

Mme Laurence Saint-Georges : Non ce n'est pas le cas, on a des obligations, des cahiers des charges à respecter.

Une habitante demande : pourquoi le « 50/50 » ?

Mme Laurence Saint-Georges : Jusqu'à l'année dernière chez Espacil Habitat il existait un budget « fidélisation ». Quelqu'un qui souhaitait faire le remplacement de quelque chose qui était de l'embellissement, mais pas de la nécessité, recevait une participation aux travaux de la part d'Espacil.

« C'est jouer sur les mots, embellissement et nécessité. »

Yvette

Mme Laurence Saint-Georges : Non ce n'est pas jouer sur les mots Madame.

À cet endroit le collectif d'habitant demande des éclaircissements sur la distinction entre embellissement et vétusté. Ce qui est perçu comme de l'embellissement par le bailleur est vécu comme de la vétusté par les habitants. Il est important de fournir des critères concrets pour définir ce qui relève de la nécessité.

« "J'ai un bon de travaux, signé, mais ça n'a ensuite jamais été fait". Et on me dit : "oh il faut vraiment que le lino s'arrache pour que l'on vienne faire les travaux et ça ne se fera pas en votre présence.". J'ai répondu : "Pas de souci, j'enlève tous les meubles et je vais quelques jours chez ma voisine". Et on m'a répondu : "Ça ne se passe pas comme ça, Madame." Par contre, s'il manque 5 € de loyer on reçoit des recommandés et on a les huissiers qui arrivent. »

Bouchra

Au cas particulier de trois habitantes sans nouvelles d'Espacil pour des soucis de fissure et travaux de nécessité,

Mme Laurence Saint-Georges prend engagement de revenir vers elle très rapidement.

Une habitante demande : s'il y a des travaux généraux, c'est nous qui payons ?

Mme Laurence Saint-Georges : Si, sur un immeuble est décidé, par exemple, de changer toutes les fenêtres, il sera appliqué une petite augmentation du loyer, mais qui sera équivalente à l'économie de charges de chauffage que vous aurez grâce à ces travaux.

LES INCENDIES

Mention est faite par une habitante du dernier incendie dans son immeuble. Les habitants remontent qu'il s'agit du 7^e incendie dans le quartier là où Mme Laurence Saint-Georges n'a, pour l'instant, connaissance que de deux. Il est communément rappelé que ce dernier était très impressionnant. L'habitante en question a dû être relogée et déplore qu'Espacil n'ait pas pris de ses nouvelles par la suite.

« J'aurais pu mourir là-dedans »

Claudine

La question est posée des origines de ces incendies. Est-ce un problème dans l'immeuble ? Mme Laurence Saint-Georges précise que des enquêtes sont menées par des experts indépendants d'Espacil et que ce sont des incendies domestiques. Aucun dysfonctionnement n'est relevé du côté de l'immeuble.

Une habitante relève le fait qu'elle n'est pas au courant des consignes qu'elle devrait appliquer en cas d'incendie. Elle évoque notamment le fait qu'il y aurait des espaces où se réfugier dans l'immeuble, mais qu'elle ne sait pas où. Mme Laurence Saint-Georges confirme la présence de plateformes « pompier » à chaque étage à partir du 7ème.

Mme Laurence Saint-Georges propose aux habitants un atelier en présence de pompiers pour réexpliquer les consignes en cas d'incendie. Elle l'a déjà pratiqué précédemment avec une autre tour et souhaiterait le remettre en place.

En écho à une proposition de Joël, les habitants proposent que leur soient envoyées les consignes à appliquer en fonction de leur étage, ce à quoi Mme Laurence Saint-Georges rappelle qu'elle n'est pas pompier et ne peut le leur expliquer, mais que si un atelier est mené il pourrait être rédigé un compte-rendu.

Plusieurs personnes du collectif soulignent que certains résidents sont fragiles, malades et qu'ils en viennent à être dangereux pour eux-mêmes et pour les autres. Le suivi et l'accompagnement de ces personnes sont-ils réalisés ou suffisants au regard notamment des incendies à répétitions ?

LA LAVERIE

Les habitants demandent : pourquoi Espacil a fermé la laverie ? Ce lieu a été un temps un espace numérique et il est maintenant fermé depuis un certain temps. Mme Laurence Saint-Georges dit qu'elle est en discussion avec Gabriel Biau de la Maison des Squares pour en redéfinir un usage.

LES PERSONNES QUI OCCUPENT UN BAS D'IMMEUBLE, MAIS QUI N'Y VIVENT PAS

Depuis le mois de mars de cette année, un point de trafic de drogue s'est installé place de Serbie et voit l'occupation quotidienne d'un groupe de trois ou quatre personnes non résidentes des logements avoisinants. (Ce sujet est évoqué plus longuement dans le débat « Sécurité »)

Une habitante demande ce qu'il est possible de faire lorsque l'on constate la présence récurrente de personnes étrangères à l'immeuble ?

Mme Laurence Saint-Georges : Pour la place de Serbie, au mois d'août nous avons mis en place une commande auprès de Médi'action, qui passe déjà régulièrement. On leur a demandé de passer pendant trois semaines de manière intensive pour nous remonter des informations et de notre côté nous travaillons directement avec la Police également.

LES RELATIONS DE VOISINAGE

Plusieurs habitants relatent des soucis dans les relations de voisinage principalement dûes au fait que les immeubles sont très mal isolés phoniquement : travaux après 20h, animaux domestiques, décalage des modes de vie, etc.

L'unique réponse apportée à ces conflits est un enchaînement composé d'un courrier, de la médiation et des avertissements. Ce qui ne résout rien, voire même peut amplifier le problème.

DES PROPOSITIONS

Mme Laurence Saint-Georges : Vous parliez effectivement de ce budget qui existait pour aider les gens à embellir leur habitat et est-ce que ça ne peut pas faire partie des solutions ? Parce que je vais transmettre à ma hiérarchie un compte-rendu de nos échanges.

Mme Laurence Saint-Georges : Je vais vous faire passer par Gabriel un détail de répartition de vos loyers et ce vers quoi et pour combien c'est fléché.

Mme Laurence Saint-Georges : Sur la sécurité et la drogue, nous avons rencontré récemment le Major Coleu, que vous allez voir prochainement [Débat suivant], et nous allons nous rencontrer la semaine prochaine avec l'élue et le directeur de Quartier pour faire des actions en bas de tour, occuper l'espace, déranger.

Mme Laurence Saint-Georges : Sur les occupations illégales, il y a les squats et les sous-locations. Les squats il y en a très peu, la sous-location c'est difficile à savoir. Ce qui compte vraiment c'est comment les habitants occupent et investissent leur lieu de vie.

Intervention de Lilas pour rappeler les temps qu'elle mène accompagnée d'habitants et habitantes pour échanger et se rencontrer en bas de tour. Ces temps de tournées et de permanences contribuent également à montrer que les places et les bas d'immeubles vivent.

Phrase conclusive : les débats étaient animés, mais les participants ont été très contents de ce temps de rencontre et des suites possibles.

LES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPEND

– Changements de logements : au-delà des éclaircissements le constat est fait qu'ils restent encore complexes et difficiles à appréhender dans leur ensemble.

– Concernant les incendies et les personnes résidentes fragiles ou malades et qui en viennent à être dangereux pour elles-mêmes et pour les autres: le collectif d'habitant formule le besoin d'en savoir plus sur le suivi et l'accompagnement de ces personnes. Est-il réalisé ou suffisant au regard notamment des incendies à répétitions ?

– Le collectif reste dans une incompréhension concernant ce qui différencie des travaux d'embellissement et des travaux de nécessité. Le constat de l'échange est que les bailleurs et les habitants ne mettent pas les mêmes choses derrière les mêmes mots. Un besoin est manifesté de la part des habitants pour que les critères des bailleurs concernant les travaux soient explicités et clairs sur ce qu'il est de leur ressort ou de celui des habitants.

– Des habitants ont remarqué des différences de prix entre le logement qu'ils occupent actuellement et un nouveau logement qui leur est proposé : il semble plus petit et plus cher. Les habitants souhaitent donc une explication claire des coûts de loyer et de ce qui les fait varier. Cela va dans le sens de l'engagement pris par Mme Laurence Saint-Georges sur la transmission d'un détail de répartition des loyers et ce vers quoi ces sommes sont fléchées.

09 OCTOBRE 2020

DÉBAT SÉCURITÉ

Collectif d'habitants : 19 personnes (15 femmes et 4 hommes)

Invités :

Mme Agnès Da Silva / Ville de Rennes, DQSE, Chargée de mission Politique de la Ville, quartier du Blosne

M. Christophe Béchet / Ville de Rennes, DQSE, Directeur des quartiers sud-est

Major Yannick Coleu / Police Nationale, Chef de secteur Rennes quartiers Sud-Saint Jacques

DISPOSITIF : Les invités sont répartis en deux tables, une « Ville de Rennes - Direction de Quartier » et une « Police » autour desquelles les habitants se sont répartis en deux groupes distincts. Les grands thèmes préparés en amont sont rappelés au mur et une grande feuille est disposée sur chaque table pour prendre des notes. Le temps du débat a duré 1h30 et s'est déroulé en deux temps : un premier durant lequel les habitants ont énoncé les questions et problèmes qu'ils ou elles rencontrent dans leurs logements ; les invités ont pris note et leur ont répondu. Puis un second temps, ensemble, qui a permis aux participants, habitants et invités, de tenter de construire des propositions ou actions. Afin que tout le monde puisse échanger avec tous les invités, après 45' d'échanges, les groupes d'habitants ont changé de table. Les notes prises sur les grandes feuilles ont permis le suivi des échanges précédents.

LA POLICE ET LA SÉCURITÉ

le HALL DU 21 PLACE DE SERBIE, LIEU DE TRAFIC

Les habitants ont souhaité inviter le Chef de secteur de la Police Nationale sur des questions de sécurité. En effet depuis la sortie de confinement le hall et les abords immédiats de leur immeuble, 21 Place de Serbie, sont occupés quotidiennement par un groupe de personnes vendant de la drogue.

Khadija pose une première question pour savoir ce qui est fait par la Police. Notamment sur le fait que les habitants voient que certaines de ces personnes sont interpellées, mais de nouveau à leur poste le jour suivant.

Major Coleu : Pour répondre sur ce que l'on fait : il faut savoir que nous passons Place de Serbie pratiquement tous les jours. Et toujours les mêmes collègues qui patrouillent en vélo ou à pied, qui connaissent bien le secteur et ces personnes. Nous ne voyons pas toujours les voyous, ils se cachent, et sûrement vous les apercevez depuis vos balcons. Nous interpellons, quand ça va bien, deux fois par semaine, uniquement pour le 21-23 Place de Serbie. On sait très bien qu'il y a un point de cocaïne qui s'est installé depuis la fin du confinement. C'est le deuxième que l'on a sur le secteur sud.

Pour expliquer notre démarche : on les interpelle, dès que l'on a pu réunir des preuves sur le fait qu'ils soient en train de faire des transactions. Ce que nous faisons : nous laissons venir, 1, 2, 3 acheteurs. Nous laissons faire, et on les arrête ensuite, un peu plus loin. Puis on vient arrêter le dealer et comme ça, nous avons tout le monde.

Pour le fait de les « revoir tous les jours », ce qu'il faut comprendre, à notre grand désarroi à nous aussi, c'est que nous travaillons avec la loi et avec le Code de procédure pénal. Le Code dit : « La Police doit repérer les malfaiteurs, réunir les

preuves, les interpeller et les présenter à la Justice. » C'est ce que nous faisons. Une fois que tout est bien bouclé de notre côté on les remet à la Justice. Notre travail s'arrête là.

« Il y a l'âge qui joue, c'est cela ? »

Mina

Major Coleu : Sur le fait que vous les revoyez le lendemain, je peux vous répondre une chose : il y a beaucoup de mineurs, et de plus en plus de jeunes mineurs qui sont impliqués dans ces milieux-là. La Justice fonctionne sur une ordonnance de 1945 qui donne des droits aux mineurs et nous fonctionnons toujours sur cette ordonnance. Même si l'on pourrait s'accorder à dire que les délinquants mineurs ne sont plus les mêmes que ceux de l'époque, toujours est-il qu'ils bénéficient de ces droits et tant mieux d'ailleurs pour beaucoup de choses. Ils ont un statut particulier au regard de la Justice. Il y a plein de choses que l'on ne sanctionne pas de la même façon avec des mineurs, comme la prison, en tout cas pas tout de suite et heureusement. Voilà pourquoi, en ce qui concerne les mineurs vous les revoyez. Même si à 17 ans, 17 ans et demi, ils finissent par aller en prison, avant il y a beaucoup d'actions qui auront été menées sur leur accompagnement social, pour essayer de les sortir de là, autrement que par la prison ou les foyers fermés.

« Pourquoi, au 21 Place de Serbie, est-ce que la BAC [Brigade Anti-Criminalité] passe, voit les trafiquants et que les policiers ne descendent pas de leur voiture ? »

Khadija

Major Coleu : Il faut savoir que les dealers n'ont pas la « came » sur eux. Et puis ils connaissent très bien la BAC, en civil ou non, ils connaissent les voitures, les immatriculations, tout. Donc, le fait de descendre pour les contrôler ne sert à rien, puisqu'on sait qu'ils n'auront rien sur eux et ça ne fait qu'envenimer la situation parce qu'ils auront été contrôlés

une fois, deux fois, trois fois, quatre fois dans la journée. Ça énerve tout le monde pour rien. On préfère passer devant eux, en sachant très bien ce qu'ils font, mais qu'on ne trouvera rien et contourner, revenir plus tard et planquer dessus pour être sûr de les avoir. Contrôler pour contrôler va créer des tensions dont on n'a pas besoin.

« Ils ont trouvé le filon, autant se servir des mineurs pour leur trafic ? » Khadija

Major Coleu : C'est pour ça qu'il y a de plus en plus de mineurs.

« Personnellement, je ne veux plus que ma fille passe par là, on a très peur pour nos enfants. » Zahra A.B.

Major Coleu : Je vous comprends, j'habite pas loin du tout, je vous le dis. Si j'habitais là, je serais embêté aussi. Après, si ça peut vous rassurer, sachez que ce sont des gens qui ne sont pas méchants. Ils ne vont pas les agresser [les enfants], ils ne vont pas vous sauter dessus gratuitement. Ce n'est pas dans leur intérêt.

« Ceux qui font peur, ceux qui sont vraiment inquiétants, ce ne sont pas les vendeurs, c'est ceux qui viennent acheter. Quand ils n'ont pas leur « dose »... Parce qu'on a vu, en direct, une personne qui est venue acheter sa « dose » et qui a convulsé devant nous. On a appelé les pompiers et ils ont dû faire intervenir la Police parce qu'il était instable. Il y avait des enfants... il avait une seringue sur lui ! » Khadija

Major Coleu : C'est ce qui m'inquiète le plus, c'est la deuxième dérive de ce qui nous arrive là. Déjà un point de vente de cocaïne ce n'est plus du cannabis. L'héroïne est en forte baisse. Ce que je crains, c'est que les gens qui viennent en acheter se

piquent sur place.

Je rebondis sur le fait que vous avez dit plusieurs fois « qu'ils sont gentils », en l'occurrence ils ne sont pas méchants, mais il ne faut pas non plus les considérer comme des gens gentils. Il ne faut pas vous habituer à ce que les choses soient comme ça. Devoir baisser la tête pour rentrer dans son hall d'immeuble, c'est la preuve qu'ils ne sont pas gentils, le fait de recruter des gamins de dix ou douze ans aussi. Ils sont corrects avec vous, mais ils ne sont pas gentils. Il ne faut pas les tolérer.

« Est-ce que ça fonctionne bien de verbaliser les acheteurs ? » Une habitante

Major Coleu : Pour l'instant on ne le sait pas, on n'a pas assez de recul. Dans les consommateurs de cannabis, il n'y a pas que le petit voyou du quartier qui consomme. Il y a le chef de famille qui travaille, le directeur d'entreprise, tout le monde. Il ne faut pas croire que parce que c'est les gens des quartiers... non, non.

« Donc au 21 Place de Serbie, ce sera toujours comme ça ? Il y aura du changement ? » Zahra A.B.

Major Coleu : Si des personnes pensent qu'ils ne font pas de mal en fumant dans le coin et qu'ils se prennent trois amendes à 600 € dans le mois, ça va peut-être en décourager quelques-uns. Je compte là-dessus, c'est une piste, ce n'est pas qu'un travail de Police, on n'y arrivera pas sans vous, sans les bailleurs, etc.

Ce que je peux vous dire, ça ne va pas vous plaire, mais Place de Serbie c'est un petit point de deal. Tout le monde connaît Monténégro et Italie. Italie c'est un énorme point de deal, c'est un des plus gros de Rennes.

LA POLICE DE PROXIMITÉ ET LE MANQUE D'EFFECTIF

*« Est-ce qu'on va revenir à la Police de proximité ? »
Une habitante*

Major Coleu : Alors là, vous prêchez un convaincu ! De fait, on est revenus à une forme de Police de proximité avec une police de sécurité du quotidien c'est ce qu'on est en train de vivre en ce moment. Le gouvernement, même si tout ne me plaît pas, a enfin compris que les gens dans les villes s'en fichent de savoir si l'on enquête sur le gros dealer qui est au fin fond de l'Espagne ou du Maroc, ce qu'ils veulent c'est pouvoir parler du petit dealer au 23 Place de Serbie, du jeune qui fait des tours avec sa moto toute la soirée et c'est ce qu'on nous a demandé de faire. On travaille comme ça depuis deux ans maintenant, après il nous manque beaucoup de monde. Pour vous donner un exemple : mes collègues qui patrouillent, ils sont neuf. Et encore on a de la chance, on a un chef de service qui est bien et des effectifs qui augmentent tous les ans, et qui sont rattachés aux quartiers Bréquigny, Sud Gare, Blosne, Poterie. À Volclair on est quinze en tout, quatorze plus moi. Il y a quatre enquêteurs et une personne à l'accueil. À l'époque de la Police de proximité, je n'étais pas dans ces services à cette époque-là, sans dire de bêtise, ils étaient presque 26 dehors. Ce sont des questions de budget. Est-ce qu'on va y revenir ? On essaye en tout cas. Je pense aussi que nous n'avons pas des horaires qui sont adaptés à ce dont vous avez besoin. On ouvre à 9h30 et on ferme à 18h10, ça veut dire qu'on n'est pas en capacité de prendre une plainte après 17h30. Donc si la personne veut déposer plainte dans la nuit, notamment une femme victime de violences, elle est obligée d'aller au Commissariat de La Tour d'Auvergne.

« Parfois, quand on appelle la Police, elle n'arrive que deux ou trois heures après. » Zahra A.B.

Major Coleu : Nous sommes obligés de prioriser les missions. On priorise toujours l'urgence. Au fur et à mesure que les missions les plus urgentes arrivent, malheureusement vous « descendez » dans les priorités.

LA VIOLENCE DANS ET HORS DU COLLÈGE

« Mon fils s'est fait taper devant le collège et le directeur m'a dit de déposer plainte à la Police, mais c'est au collège non ? » Khadija

Major Coleu : Effectivement c'est bien à vous de déposer plainte, même si ça se passe dans l'enceinte du collège, ce n'est pas le Directeur de l'établissement qui doit le faire..

UN SCOOTER VOLÉ EN BAS DE TOUR

*« J'ai appelé une fois pour un scooter en bas de chez moi au 10 Parc des Balkans, ils m'ont dit de donner la plaque d'immatriculation et effectivement ils m'ont dit qu'il était volé. Ils sont venus, ils l'ont vu et ils l'ont laissé trainer pendant trois jours, là-bas. Un jour je suis rentré de l'école à 8h45 et j'ai trouvé un jeune en train de jouer avec, il m'a dit qu'il était à lui alors que je savais que c'était un scooter volé. Je lui ai dit de partir d'ici et de l'embarquer et depuis c'est bon. Je ne comprends pas pourquoi la Police n'a pas appelé le dépanneur pour le prendre. »
Zahra E.B.*

Major Coleu : Je suis bien en peine de vous répondre parce que je n'étais pas là, mais après, il n'aurait pas dû rester là.

« Je vois les jeunes monter dessus et jouer avec, j'ai peur qu'ils allument le feu devant l'immeuble. » Une habitante

Major Coleu : Soit ils n'ont pas fait correctement leur travail, ce qui peut arriver. Soit il n'y avait peut-être pas de dépanneur à ce moment-là, donc ils se sont éloignés pour faire autre chose en se disant qu'ils allaient revenir et ne sont pas revenus. Je ne sais pas trop quoi vous répondre à part qu'il n'aurait pas dû rester là.

L'OCCUPATION DU HALL

« J'aurais souhaité savoir si l'occupation du hall, c'est légal ? » Jacqueline

Major Coleu : Non. Le fait d'occuper un hall alors que vous n'habitez pas là ce n'est pas légal. Il y a un délit qui existe et c'est au bailleur de déposer plainte. Par contre, prouver l'occupation illicite du hall est difficile. Car dans la loi qui a été créée, pour le prouver, il faut : être dans le hall, barrer la route aux gens, ne pas pouvoir par exemple accéder à sa boîte aux lettres, etc. En fait il y a plein de conditions qui doivent être réunies et il faut que les faits soient répétés.

« Dans des quartiers de Rennes, comme à Villejean, il y a des tours où les bailleurs financent des agents de sécurité dans les immeubles. C'est Espacil. Ici aussi, c'est aux habitants de se réunir de « mettre la pression » à Espacil et de faire une pétition pour en demander. » Une habitante

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Il est remonté par plusieurs habitantes qu'il n'est pas facile pour certaines femmes de faire entendre leur plainte ou d'avoir des solutions réactives, notamment de relogement.

« Une voisine avait été battue par son conjoint, on a appelé la police, mais ils ne sont pas venus. » Zahra E.B.

Major Coleu : C'est normalement fini ce temps-là. Chose qui ne se faisait pas forcément avant, si une femme téléphone pour dire qu'elle est victime de violence, déjà la police y va. Tout à l'heure, on parlait de prioriser les interventions, donc là on y va de suite. On en a maintenant l'obligation. On interpelle immédiatement l'agresseur, il est arrêté et placé en garde à vue. Il a été mis aussi en place du relogement notamment à l'hôtel.

Il existe aussi un numéro à composer si l'on est victime de violences ou que l'on connaît quelqu'un qui pourrait l'être : 39 19.

LA DIRECTION DE QUARTIER ET LA SÉCURITÉ

NOUS NE NOUS SENTONS PLUS EN SÉCURITÉ EN RENTRANT CHEZ NOUS

« En parlant du soir, moi en tant que femme, d'habitude je vais à ma séance de sport de 20h à 21h, du coup, là, j'ai arrêté, j'ai dû décaler ma séance au matin ou début d'après-midi parce qu'un soir je suis revenue à 21h il y avait un soûlard qui m'a dérangé dans le hall, il y avait

des gars en train de le servir. Et ma voisine qui habite juste à côté c'est la même chose, c'est une jeune fille qui rentrait avec sa maman et elle aussi a été dérangée. Du coup on ne se sent plus en sécurité à rentrer librement chez nous. » Fatima-Zahra

M. Béchet : Je vais peut-être commencer en parlant des interlocuteurs. Tout ce qui est deal, ça concerne le pénal et donc la Police Nationale. Si vous avez des signalements à faire sur les personnes qui se livrent à du deal, soit vous appelez directement la Police Nationale, le 17 dans des situations d'urgence. Si ce n'est pas urgent, mais que vous souhaitez remonter des situations, vous pouvez soit téléphoner, soit vous rendre au commissariat de quartier. Après, vous pouvez effectivement aussi venir nous voir, nous Ville de Rennes, Direction de Quartier Sud-Est, et on prend note des difficultés. Nous n'avons pas de moyen d'action sur le deal sauf qu'on est en lien étroit avec la Police et les services de l'État et on peut relayer votre parole. C'est important de le signaler, car la Police mesure aussi l'importance d'une situation au nombre de coups de fil.

LES CONFLITS DE VOISINAGE ET LA MÉDIATION

Des situations et conflits de voisinage sont évoqués par des habitants.

M. Béchet et Mme Da Silva précisent qu'effectivement la police ne priorisera pas forcément ces interventions au regard de toutes les autres demandent. Ils rappellent que d'autres interlocuteurs comme la médiation du bailleur, ou encore des médiations externes comme Cité & médiation ou Médi'action existent. La médiation fonctionne comme une personne extérieure et neutre à la situation qui vient écouter les deux parties, les faire dialoguer et cela permet dans la majorité des cas de régler des situations.

LES PROPOSITIONS ÉMISES

RENCONTRER UNE PERSONNE DE LA JUSTICE

Au regard des explications du Major Coleu, il est proposé par le collectif de prolonger les questions de sécurité et de drogue en invitant sur un prochain temps de débat une personne du Ministère de la Justice, Procureur, Juge, etc.

OUVERTURE DU COMMISSARIAT LE SOIR ET LE WEEK-END

Le constat est partagé entre habitants et intervenants sur le fait que les horaires actuels du Commissariat ne conviennent pas au quartier et à ses besoins, notamment sur du nocturne.

AUGMENTER LES EFFECTIFS ET UNE POLICE DE PROXIMITÉ

Les habitants constatent que la Police n'intervient pas tout le temps ou dans des délais qui peuvent être longs. Suite à l'explication sur la priorisation des appels et des interventions, nous constatons qu'il y a un manque d'effectif et de proximité entre la police et les habitants au regard des besoins du quartier.

UN NOUVEAU TEMPS DE RENCONTRE AUTOUR DE LA SÉCURITÉ

À la suite de ce débat, et de ce qui a pu être évoqué à l'occasion du débat « logement », la Ville de Rennes via son élue de quartier, Mme Hakni-Robin, a pris l'initiative d'une rencontre le 4 décembre. Cette rencontre a mobilisé le bailleur Espacil, la Police Nationale, le service Sécurité-Prévention de la Délinquance de la Ville de Rennes, la Direction de Quartier sud-est, animé par l'élue de quartier, Mme Hakni-Robin.

16 OCTOBRE 2020
DÉBAT ESPACES
ET SERVICES PUBLICS

Collectif d'habitants : 9 personnes (6 femmes et 3 hommes)

Invitées :

Mme Sélène Tonon / Conseillère municipale déléguée aux Musées, à la lecture publique et à la culture ludique.

Mme Geneviève Letourneux / Conseillère municipale aux Droits des femmes et à la lutte contre les discriminations

DISPOSITIF : Les invités et les habitants forment un grand cercle de parole. Les grands thèmes préparés en amont sont rappelés au mur et une grande feuille est disposée sur la table pour prendre des notes. Le temps du débat a duré 1h30 et s'est déroulé en deux temps : un premier temps durant lequel les habitants ont nommé les questions et problèmes qu'ils ou elles rencontrent dans leurs logements et les invités ont pris note et leur ont répondu puis un second temps qui a permis à l'ensemble des participants, habitants et invités, de tenter de construire des propositions ou actions.

LES HABITANTS ET LES ESPACES ET SERVICES PUBLICS

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS

« Apparemment, maintenant, c'est gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans ! » Yvette

« Faut faire comme moi, il faut frauder ! » Un habitant

*« Oui, mais maintenant il y a des portiques. »
Une habitante*

*« Faut faire comme à Paris, il faut passer à deux ! »
Une habitante*

Mme Tonon : Nous avons voté à Rennes Métropole hier soir, la baisse de tarif. Au-delà de la gratuité pour les moins de douze ans, de 13 à 26 ans, il y a une forte baisse. Très concrètement : entre 12 et 17 ans, sur le forfait 12 mois, c'est 200 € soit moins 33 %. Il y a des baisses qui vont de 20 à 33 % sur tous les abonnements pour les moins de 26 ans.

Mme Letourneux : La tarification sociale¹ sur les titres de transport, ça a un coût pour la collectivité. C'est une démarche politique, mais comme nous avons une délégation de service public avec Keolis, nous leur payons cette différence. C'est un coût de 10 millions d'euros, sur un budget global des transports très conséquent. Pour la fraude, estimée à 7 %, ce n'est pas un souhait de la collectivité, ça fait donc partie des « risques d'exploitation » de tout organisme.

¹ La tarification sociale est un tarif qui est différent en fonction de la situation économique et sociale des personnes.

Gabriel évoque le fait que ça dépend tout de même des choix de la collectivité puisqu'a été évoquée précédemment la mise en place de portiques. Est-ce Keolis qui vous a réclamé des portiques ?

Mme Letourneux : Cela se passe dans un dialogue avec l'autorité des transports. Dans cet exemple des portillons, ce n'est pas Keolis, mais la collectivité qui a décidé de construire de telle manière l'infrastructure.

En s'appuyant sur son expérience de médiateur Ami'Star pour le PIMM'S, Joël explique le rôle et l'importance de la médiation et de la sensibilisation dans des équipements comme les transports publics. Thierry précise que le bon terme pour les personnes qui contrôlent les titres de transport n'est pas « contrôleur » mais « vérificateur ».

LA GRATUITÉ DES MUSÉES ET DES BIBLIOTHÈQUES

*« Tous les musées sont gratuits
et les bibliothèques aussi ! » Mina*

Mme Tonon : Dû à la crise Covid, de façon temporaire depuis le déconfinement il y a eu une gratuité appliquée sur les musées et sur les bibliothèques, au départ pour ne pas avoir d'échange d'argent. Mais dans notre programme il y avait la gratuité définitive, du coup on en a profité, tout est déjà mis en place donc on va voter pour que ce soit définitif, et c'est fait ! Maintenant : Musée des Beaux-Arts, Musée de Bretagne, l'Écomusée sont gratuits.

« L'espace des sciences est gratuit ? » Yvette

Mme Tonon : Non ce n'est pas là un établissement en régie municipale, l'Espace des sciences est une association. Aux Champs libres, ce qui est gratuit c'est le Musée de Bretagne et la bibliothèque.

L'avantage de la gratuité, au-delà de l'aspect financier, c'est qu'aussi nous n'avons pas besoin de nous dire : « je vais y rentrer, mais je vais y passer trois heures et je vais tout regarder. » On peut rentrer, voir une salle, et repartir. Pas de problème.

Et sur les bibliothèques j'en parle parce que ce n'est pas forcément très bien connu, c'est mieux de le dire. Car parmi les freins pour ne pas y aller, il y a la complexité d'accéder au service : il y a plein de sites web, on ne sait pas trop où aller... On est en pleine réflexion avec les bibliothèques pour rendre ça plus clair et plus visible de l'extérieur. L'inscription aux Champs libres ou dans les bibliothèques de quartier est gratuite. Une fois inscrit, on a accès au site des médiathèques où l'on trouve des cours en ligne, la presse du monde entier numérisée, des films, de la musique... Tout cela est gratuit à partir du moment où l'on est inscrit.

Mme Letourneux : Les services publics sont des services communs payés par tous. On parle de la gratuité, mais pour qu'une piscine ouvre, qu'un métro circule, ce n'est pas gratuit. La gratuité, ça veut dire que c'est payé par les impôts de chacun et de chacune, ce n'est pas tout à fait neutre.

La gratuité c'est bien, mais d'expérience il ne suffit pas que les choses soient gratuites pour que ça soit vraiment accessible. Parce que si c'est payé par tous est-ce que c'est vraiment utilisé par tous ? On se rend compte qu'il y a parfois des freins invisibles. La gratuité, ça peut être nécessaire, mais ce n'est pas forcément suffisant.

Je vous pose la question, est-ce que la gratuité pour tous alors que nos moyens sont différenciés, est-ce que c'est juste ?

« Je ne suis pas pour la gratuité pour tous, je trouve que

ce n'est pas normal, ceux qui en ont les moyens devraient pouvoir financer. C'est trop facile la gratuité pour tous. »
Yvette

« Ça existe déjà. Ceux qui ont plus d'argent payent plus. »
Bouchra

« Ben non quand c'est gratuit pour tous ils ne payent plus. » Yvette

Anne-Françoise mentionne que ces services sont aussi payés via les impôts, et notamment donc que ceux qui ont plus d'argent payent plus d'impôts et ainsi ils participent à financer la gratuité de la billetterie.

LES PISCINES SUR DES CRÉNEAUX EN NON-MIXITÉ

« On a demandé à la Ville d'avoir un créneau uniquement pour les femmes. Il y a des personnes qui sont pudiques, qui n'y arrivent pas. Il y a des personnes aussi... par rapport au voile, on ne va pas se mentir, elles ne peuvent pas. » Bouchra

« C'est le cas aussi pour les hommes, un moment pour les hommes, un moment pour les femmes. » Mérième

« Est-ce que ça ne pourrait pas être fait sous forme d'association ? » Éric

« Si c'est ce que l'on doit voir. » Mina

« Il y a des piscines privées qui font cela, mais ce n'est pas possible au niveau tarification. Et on se demandait s'il était possible d'avoir des tarifications comme avec la carte Sortir ! ? » Mérième

« Il y a de nombreuses personnes qui n'ont jamais vu la piscine à part à la télé. » Bouchra

« J'accompagne les classes à la piscine, je vois ce qu'est la piscine, mais je ne suis jamais rentré dans l'eau, pas même un doigt de pied. » Zahra

Sur ces questions de créneaux de non-mixité, Joël prend l'exemple de personnes qui seraient en transition d'identité et donc de la complexité pour elle peut-être de trouver une place dans ces créneaux. Il y est répondu que c'est bien à la personne, elle-même, de se définir et de se positionner.

Gabriel donne l'exemple de nombreuses municipalités en Région Île-de-France qui pratiquent déjà le fait de mettre en place quelques créneaux non mixtes.

Mme Letourneux et Mme Tonon expliquent qu'il n'est pas possible de restreindre l'accès d'un équipement public comme la piscine autre que sur des questions sanitaires. C'est d'ailleurs pour ça que la Ville de Rennes n'interdit que le fait de porter des vêtements qui ne soient pas en matière « lycra », sans en préciser la longueur. Que si des créneaux sont ouverts pour des personnes en particulier la complexité est de savoir qui définit sur quel critère et que pendant ce temps-là des personnes n'ont pas accédé.

Elles renvoient la question sur l'origine de ce besoin et rappelle qu'il est possible de se constituer en association pour faire des demandes de réservation. L'association est libre de ses conditions.

LES SALLES DE SPORT (AVEC ÉQUIPEMENTS)

« Nous n'avons pas accès sur le quartier à une salle de sport... Avec équipements ! Parce que si c'est pour que chacun ramène une corde à sauter et son truc ce n'est pas la peine ! » Bouchra et Khadija

Mme Tonon : Le choix qui a été celui de la Ville de Rennes depuis longtemps est de s'appuyer sur des collectifs et de laisser la main aux habitants. Plutôt que de répondre à tous les services nous venons aussi en soutien à des associations et équipements qui, ainsi, restent au plus près de la gestion démocratique par les habitants. Évidemment que la ville est là pour soutenir les initiatives. Donc si des habitants du Blosne se montent en collectif pour créer leur salle de sport, ils peuvent ensuite demander un soutien à la Ville.

« On veut bien une aide sur le matériel, mais comment on fait pour la salle ? » Bouchra

Mme Letourneux : Votre besoin c'est l'accès à une salle équipée pour une pratique de fitness ?

Gabriel demande ce qui fait que les habitants ne vont pas à l'Orange bleue (membre de la carte Sortir !) ?

« Même avec la carte Sortir ! c'est un budget, et ce n'est pas sur le quartier. » Bouchra

« J'ai une question, si vous voulez ouvrir une salle sur le quartier ce n'est pas que pour vous [les femmes de confession musulmane] ? » Yvette

« Non ! aucune discrimination ! c'est ouvert à tout.e.s, mais pas hommes et femmes en même temps. » Mina

LA CARTE SORTIR (ET LE CINÉMA GAUMONT, MAIS PAS QUE)

« On n'a plus de cinéma en ville. On est obligé d'aller jusqu'à Bruz. » Bouchra

Les habitants partagent le constat que l'offre cinéma est limitée en ville avec le départ du Cinéville et le fait que Gaumont ne prenne pas la carte Sortir !.

Mme Letourneux : Alors, comment fonctionne la carte Sortir ! ? En fait c'est une alliance entre la volonté de la Ville et des collectivités territoriales (notamment le Département, et certaines communes de la métropole). C'est se poser la question du fait que l'on finance des équipements publics, mais sont-ils pour autant accessibles à tous ? La carte Sortir !, c'est un tarif inférieur au tarif standard, et on fait le pari que ça rendra le service véritablement accessible. Et puis, autour de la table, il y a d'autres acteurs : du monde sportif, de la culture, des loisirs et du social. Parmi eux il y a des acteurs privés, des entreprises comme l'Orange bleue. Ce sont des structures qui souhaitent être parties prenantes. Et on se partage ensemble le coût financier.

« On pourrait demander aux piscines privées de rejoindre le dispositif carte Sortir ! ? » Mérième

Mme Letourneux : Oui, mais encore faut-il qu'ils soient partie prenante, car l'argent public ne va pas faire les rentes de structures privées.

« Pourquoi le Cinéville qui est parti du Colombier pour aller à Vern n'a pas assuré cette continuité-là ? » Mérième

Mme Letourneux : J'ai suivi ce dossier, je peux vous en parler.

Il y a une part de chantage, un peu, et de négociation.

« J'en ai parlé aux caissiers en leur disant qu'ils auraient un manque à gagner et même eux s'en rendaient compte. Les entrées ce n'est plus la même chose. » Khadija

« Et le Gaumont n'accepte pas la carte Sortir. » Bouchra

Mme Letourneux : Je comprends que ce soit incompréhensible. D'autant que l'histoire du Cinéville, c'est un cinéma qui était en perte de vitesse. S'il a réussi à survivre jusqu'ici, c'est en partie grâce à la carte Sortir !. Le deuxième élément c'est qu'ils se sont redéployés avec un équipement qu'ils estiment de très haute qualité, et c'est très bien. Du coup ça a donné lieu à des négociations. Et pour négocier, il faut être tous d'accord autour de la table. Avec les Gaumont, on n'a jamais réussi à négocier. Et on a fait également le pari d'avoir une négociation globale et pas chaque cinéma l'un après l'autre. Avec les Gaumont on avait un accord de principe, qui nécessitait quand même un investissement de leur part en termes de billetterie, notamment pour les cinémas où les places sont prises sur internet, ce qui est plus compliqué avec Sortir !. C'est un chantier ouvert. Le Gaumont s'était dit ouvert, mais le Gaumont est aussi très gourmand.

La carte Sortir ! est un droit qui s'inscrit dans la lignée de l'article 27 de la déclaration universelle des Droits humains, sur l'accès à la culture et aux loisirs. C'est un peu un scoop, mais nous travaillons à faire en sorte que l'accès à Sortir ! soit automatique en fonction des informations que nous avons sur la situation d'une personne, au CCAS. On pourrait déclencher le droit à Sortir ! de manière automatique.

Il y a un delta, une différence, aujourd'hui entre les personnes qui y auraient droit et celles qui la demandent d'où l'automatisme. Mais ça ne suffit pas non plus, car pour que les gens sortent il faut que la dynamique vienne aussi d'elles.

LES AIRES DE JEUX DANS L'ESPACE PUBLIC OU À L'ÉCOLE

« Les aires de jeux à côté de chez nous, ce n'est que pour les tout petits. » Mina

Mme Letourneux : Pour toutes les demandes qui concernent l'extérieur, vous pouvez aussi vous appuyer sur votre Conseil de quartier. Mais vous pouvez également solliciter le Conseil citoyen qui existe dans le cadre du Contrat de ville. C'est un espace autonome et indépendant. Via le Contrat de ville, ce sont des moyens supplémentaires de toutes les institutions publiques, jusqu'à l'État.

J'ai bien entendu et je partage votre remarque sur le fait qu'on a des invitations à jouer pour les tout petits et on a le droit de jouer très longtemps. Ça fait partie de la qualité de vie et de l'occupation de l'espace public.

Plusieurs habitants ont évoqué les cours de récréation des écoles et la répartition genrée des jeux : les garçons occupant le centre et jouant au foot et les filles à côtés et souvent assises. Une habitante travaillant dans une école évoque le fait que cela change et que les équipes sont vigilantes à questionner cela.

Mme Letourneux qui travaille sur ces questions propose de revenir sur un prochain temps pour en parler plus longuement.

LES QUESTIONS EN SUSPEND

EXTENSION DE LA CARTE SORTIR

Si la question de la gratuité fait en partie débat, l'extension de la carte Sortir ! à l'ensemble des cinémas notamment est vivement et unanimement souhaitée.

CRÉNEAU DE NON-MIXITÉ À LA PISCINE

Le constat est fait que sur la question de créneaux en non-mixité, les seules réponses apportées par les élus et services de la Ville renvoient à une constitution en association.

UNE SALLE POUR LE COLLECTIF

Les habitants rappellent qu'ils et elles ont demandé, antérieurement à ce débat, que leur soit attribuée une salle pour pouvoir se réunir, échanger et s'organiser. La demande a notamment été faite pour la salle de la laverie qui a été fermée par Espacil. Et il y a également une demande en ce sens en attente à l'APRAS. La salle utilisée aujourd'hui ne permet pas d'avoir assez de temps pour se retrouver, car elle sert à d'autres usages notamment des temps périscolaires pour les enfants.

UNE SALLE DE SPORT

Nous rappelons le besoin d'une salle de sport équipée sur le quartier avec des machines de fitness. Mme Da Silva explique qu'il y en a une au pôle Savary et invite à la visiter notamment, car il y a aussi des créneaux pour des habitants.

LES JEUX ET LES COURS DE RECREATION

Proposition est formulée de reprendre un temps d'échange autour de cette question des espaces de jeux dans les cours d'écoles et en dehors, notamment dans la perspective de permettre une égalité réelle d'accès garçon / filles.

Un collectif d'habitants se retrouve tous les vendredis de 14h à 16h (et parfois plus) au 1 Banat. Ouvert à tous, chacun et chacune y est bienvenue !

Les premiers habitants moteurs sont présentés au début de ce journal. Lilas, Gabriel, et Anne-Françoise de la Maison des Squares donnent des coups de main et soutiennent activement.

Après ces trois débats de septembre et octobre, le collectif continue sur sa lancée. Quels seront les prochaines rencontres et futurs sujets ou projets ? Venez nous rejoindre !

Merci pour votre lecture et rendez-vous au prochain numéro !



*Avec le soutien de l'État, la ville de Rennes
et de la Caf.*

